

trouvaient, par exemple, constitués 191 métiers, dont 18 pour le seul travail du fer, à Rostock 180, à Vienne et à Bâle 100. Même dans les centres où la grande industrie semblait exercer un empire indiscuté, comme à Ypres, la suprématie lui était disputée par la petite industrie, qui y occupait 48, 4 p. 100 des ouvriers, en regard des 51, 6 p. 100 qui travaillaient pour la draperie. Dans l'immense majorité des villes, les métiers de petite industrie groupaient la plupart des habitants ; à Francfort, qui peut servir de type, ils comprenaient 84 p. 100 du personnel ouvrier et ceux de la grande seulement 14 p. 100.

La prédominance des petits métiers libres ; le développement des corporations jurées. — L'organisation qui avait assuré aux classes laborieuses l'indépendance, la dignité et l'équité dans le travail, prévalait encore avec ses caractères distinctifs. Les petits métiers dominaient, ne demandant ni grands capitaux, ni coûteux outillages, laissant au producteur la possibilité de percevoir l'intégralité du prix de son labeur, assurant une certaine égalité dans la répartition des produits de l'activité collective. Les métiers libres groupaient la majorité de la population ouvrière, n'exigeant ni chef-d'œuvre, ni long stage, régis seulement par des règlements simples, plus utiles que nuisibles à la bonne marche et au bon renom de la fabrication. Jusqu'au milieu du xv^e siècle, de grandes villes, Bordeaux, Lyon, Narbonne, vécurent sous ce régime ; même dans celles où existaient des corporations jurées, la proportion des métiers libres pouvait, comme à Poitiers, atteindre la moitié, comme à Paris et à Rennes, les deux tiers du total des professions.

Cependant, à cette époque, soit en vue d'exciter l'activité languissante du travail, soit pour instituer une police satisfaisante de l'industrie et du commerce, ou pour discipliner les classes ouvrières, soit enfin pour exploiter au profit du pouvoir, les ressources fiscales